

## VOIES DE RECOURS EN FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE L'AGENT	AVIS RENDU EN PREMIER RESSORT	INSTANCE CONSULTATIVE D'APPEL	DECISION DE L'ADMINISTRATION	RECOURS
Congé ordinaire de maladie de moins de 6 mois. Aptitude au recrutement Arrêt pour cure thermale	Médecin Agréé puis Décision administrative	CMD	X	Recours gracieux (délai 2 mois) puis T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
COM de plus de 6 mois	CMD	CMS	X	Recours gracieux (délai 2 mois) puis T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
CLM/CLD	CMD	CMS	X	Recours gracieux (délai 2 mois) puis T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
Réintégration après COM de plus de 12 mois, CLM, CLD. Reprise des fonctions à TPT	CMD	CMS	X	Recours gracieux (délai 2 mois) puis T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
Mise en dispo d'office	CMD	NEANT (décision immédiate)	X	Recours gracieux (délai 2 mois) puis T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
Reclassement dans un autre grade	CMD	CMS	X Pas d'obligation de mener le reclassement au terme	Recours gracieux (délai 2 mois) puis T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
ADS/ADT/MP <hr/> Reprise de fonctions à TPT Article 41	Administr. Ou CDR <hr/> CDR	Recours gracieux sur la décision de l'administration (délai 2 mois)	Maintien de la décision ou modification	T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E
CLD imputable	Administr. Ou CDR	Recours gracieux sur la décision	Maintien de la décision ou modification	T.A (dans un délai de 2 mois), C.A.A et C.E.

### RAPPEL SUR LA REDACTION DE LA DECISION